

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

11 décembre 2024

N° E24000113 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 5 décembre 2024, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes de Val de Somme demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Somme.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

.Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

Article 1 : M. Jean-Marie Allonneau, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Claude Truffert, comptable en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Val de Somme, à M. Jean-Marie Allonneau et à M. Claude Truffert.

Fait à Amiens, le 11 décembre 2024.

La présidente,



Florence Demurger

Corbie, le 6 décembre 2024

Tribunal Administratif
Madame la Présidente
14, Rue Lemercier
80 000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie Tavernier
☎ : 03.22.96.35.94
@ : s.tavernier@valdesomme.com

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°11-2024-URBA, le président de la Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit la modification n°3 du plan local d'urbanisme Intercommunal.

En application des articles L 153-36 à 38, et L 153-40 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique réglementaire, qui pourrait se dérouler du 1^{er} février 2025 au 2 mars 2025.

Vous trouverez ci-dessous, le lien de téléchargement du dossier de modification et les corrections apportées aux différentes pièces du PLUi :

<https://auddice.fromsmash.com/DYMSc-PR-6-ct>

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président
Alain BABAU

